



Semaine québécoise des familles | 20 AU 24 MAI 2025

Matagami

Réseau pour un Québec Famille

Avec la participation de : Québec

SEMAINE DES FAMILLES À MATAGAMI - ÉDITION 2025

Détails et modalités du concours

Afin d'être admissible aux tirages du forfait « Vacances-famille » et du passeport « VIP Loisirs », il est obligatoire de participer en famille, soit UN PARENT ou GRAND-PARENT et UN ENFANT (minimum) aux activités suivantes :

- Randonnée à vélo en famille
- Swimming party
- Camping et BBQ
- Disco familiale colorée
- Olympiade des familles
- Atelier et spectacle de Gumboots
- Congé de leçons bien pensé!

Pour chaque participation à une de ces activités, la famille se verra remettre un **COUPON DE PARTICIPATION** qu'elle devra déposer dans la boîte appropriée. Le tirage des grands prix aura lieu le samedi soir lors de la cérémonie de clôture. Cette année, prendre note qu'il ne sera pas obligatoire que les familles gagnantes soient présentes lors du tirage des deux grands prix le samedi. Les familles gagnantes seront contactées par le Service des loisirs. Une même famille ne peut gagner les deux grands prix. Si la situation se présente, un nouveau tirage sera fait.

Le forfait « VACANCES-FAMILLE » comprend :

- 3 nuitées au Microtel de Val-d'Or incluant le petit-déjeuner continental et l'accès au secteur aquatique de l'hotel entre 8 h et 22 h;
- 1 journée au Toukiparc comprenant 2 passes adultes, 2 passes enfants et 2 passes pour des sacs de maïs soufflé;
- 1 passe familiale (2 adultes et 2 enfants) au ZOO Domaine des 3 vents à Val-d'Or;
- Contribution de 150 \$ pour les frais d'essence.

Le passeport « VIP Loisirs » comprend :

- Abonnement familial à la bibliothèque pour l'année 2026;
- Billets (2 parents et 2 enfants) pour tous les spectacles du Service des loisirs (période de septembre 2025 à mai 2026);
- Inscriptions gratuites (2 parents et 2 enfants) pour tous les cours du Service des loisirs (période de septembre 2025 à mai 2026).

Note : La famille gagnante devra respecter les dates et heures des périodes d'inscription ainsi que la limite de participants dans les cours de son choix. La famille gagnante devra confirmer sa présence aux spectacles auprès du Service des loisirs au cours de la semaine de la mise en vente des billets